



16 Boulevard Winston
Churchill
21000 DIJON
03 80 71 52 03

Site: www.bourgognefranchecomtebasketball.org

BUREAU

Jeudi 26 septembre 2019

DIJON

Procès-verbal N°3 - 2019/2020

Membres présents : Thierry BERTHEAU, Philippe BOSSARD, Christian CUENOT, Bernard DEPIERRE, Michel MARGUERY, Jean-Luc MARTIN, Sébastien MEUNIER, Frédéric PETITJEAN, Gilles PRUDON.

Membres excusés : Jacky VERNOUD, Benjamin SOUSSIA.

Invités présents : Sylvie AUBRY, Jean-Louis LAMOTTE, Pierre-Anthony QUINCY, Jacques SIMON, Didier TAFFINEAU, Adeline THERAROSZ, Sylvie VALTAT, Paul-Miguel REGNIER (CTF), Loïc BEAUVOIR (DT).

M. Bernard DEPIERRE, Président de la Ligue, ouvre la séance en indiquant les points évoqués lors de la commission des Présidents ayant eu lieu en amont de cette réunion à savoir le retour sur les plateaux le travail de développement établi par les élus en collaboration avec les CTF (caravane du Basket et camp d'été).

1- Activité Président et secrétaire général et trésorier présenté par Bernard DEPIERRE

Il a été proposé par M. Bernard DEPIERRE de mettre en place au sein de chaque comité départemental une réunion d'information sur la recherche de ressources financière (mécénat, relation collectivité...). Une réunion a eu lieu au CD 21, CD 39 et le CD 89 accueillera le 15 octobre prochain.

La Ligue a été invitée lors de nombreuses manifestations et tente de répondre présente à celles-ci.

Les Open Féminin se sont déroulés ce week-end à Fontaine-les-Dijon et Cuvier.

2- Compte rendu des commissions

ETR

M. MARTIN indique que le PV de l'ETR a été envoyé aux membres et revient sur certains points.

Il rappelle que dans l'encadrement des sélections, il ne souhaite pas avoir une personne ayant une double casquette entraîneur/élu.

- TIS à Mâcon, du 24 au 26 avril 2019, un grand travail d'organisation sera nécessaire car le cahier des charges est conséquent. A ce titre, un regroupement de la formation CQP P3 est déplacé sur ce tournoi pour avoir des forces vives. M.MARTIN sollicite les élus pour l'organisation. M.BERTHEAU travaille sur la disponibilité des gymnases auprès des clubs de Prissé et Charnay.
- CQP, les techniciens constatent que le niveau du CQP P1 est faible (notamment lié aux prérequis ne demandant pas de diplôme spécifique). Il sera évoqué et proposé lors de la prochaine ETR de rétablir l'initiateur pour l'entrée en formation CQP P1. Celui-ci doit être mis en place dans les comités départementaux.

M. BERTHEAU et M. TAFFINEAU indiquent qu'il faudra peut-être mutualiser les formations « initiateurs ». Prochaine réunion 15 janvier CRJT pour prendre une décision.

- Cahier des charges TIC U13 : celui-ci a été transmis aux Présidents des CD pour consultation et retour. Le CD 71 a effectué un retour et apporté des corrections.

M. BERTHEAU souhaite, que les éventuelles corrections ou remarques soient rapidement transmises car les TIC ont lieu le 1^{er} novembre au Creusot et 2 novembre à Lure.

Au niveau arbitrage sur le TIC, un évaluateur de la CRO et la CTO seront présents pour éventuellement prendre le relais des jeunes potentiels si problème comme ce tournoi comporte une classification pour le Tournoi Des Etoiles de VOIRON.

Les présidents des CD 71 et CD 25 indiquent que les tournois « Milou » (U13F) et Lucien PEUGEOT (U13M) auront lieu 2 mai 2020 à Chalon et 3 mai 2020 à Saône.

M. TAFFINEAU demande si nous avons eu un retour sur les dates du Challenge Benjamin.

M. MARTIN répond qu'à ce jour il n'y a pas eu de retour et informe que la Ligue a fait l'acquisition d'un kit air passe pour faciliter l'épreuve et éviter les remarques.

- Statut de l'entraîneur : Mme VALTAT a effectué un premier retour sur les fiches « statut entraîneur » envoyées par les clubs. Deux absences de retour : CTC Thise / Besançon et Saint Remy.
Des clubs ne sont pour l'instant pas conformes au statut de l'entraîneur.

SPORTIVE

Les plateaux jeunes se sont terminés ce week-end. La commission sportive s'est réunie pour établir les calendriers jeunes.

Une requête de deux clubs a été présentée pour une demande d'intégration en championnat U20M avec une poule de 10 clubs.

M. LAMOTTE indique que cette demande a été refusée après consultation des techniciens et de la CRJT car toutes les poules sont à 8 clubs

M. MARTIN précise qu'il avait été reproché par le passé à la Ligue de « déshabiller » les comités.

Un débat s'instaure, Mme VALTAT et Mme THERARAZ indiquent que certains clubs ruraux et comités ne peuvent pas toujours créer de championnat dans toutes les catégories et que les inter-comités ne sont pas toujours possible.

M. LAMOTTE informe qu'après ce week-end de 1^{re} journée séniors, 30 FT sont déjà comptabilisées. Il informe que la Coupe territoriale se déroulera ce week-end.

L'OPEN féminin s'est tenu le week-end dernier à CUVIER pour le secteur Franche-Comtois et à FONTAINE pour le secteur Bourgogne.

M. TAFFINEAU fait remonter l'information d'un club de CD 89 indiquant que les horaires des championnats ne sont pas modifiables.

M. LAMOTTE répond que ceci provient d'une décision de la commission sportive car des clubs programmaient « des matchs le mercredi ou à 10H ».

Mme VALTAT pense qu'il faut laisser un temps pour pouvoir changer exclusivement l'horaire.

M. BERTHEAU rejoint ce propos car les clubs doivent faire en fonction des disponibilités des gymnases.

M. LAMOTTE pense qu'un retour en arrière pour cette saison serait compliqué maintenant que la saison a débuté.

M. PETITJEAN indique que dans le secteur Franc-Comtois les changements s'effectuaient seulement via une dérogation et que si une modification a lieu il faudra informer les clubs.

M. BOSSARD rajoute qu'il ne faut pas régulièrement revenir sur les décisions prises par les commissions.

Les membres du Bureau optent pour le maintien d'un changement exclusivement fait par dérogation pour cette saison.

FINANCES

M. MARGUERY effectue un bilan financier sur ce début de saison, en cours de reprise. Les comptes sont tendus, il faut rester vigilant.

Il est rappelé que les factures doivent arriver dans les meilleurs délais et qu'il est anormal de les recevoir quatre mois plus tard.

La commission des finances revient sur la facture de l'achat des récompenses de l'Open Féminin effectuée sans validation (pas de devis en amont, sans signature du trésorier ou président des finances). La procédure financière transmise à tous les élus n'a pas été respectée.

M. BOSSARD rappelle que même si la dépense ne dépasse pas même si une ligne budgétaire il est nécessaire de faire valider l'opportunité de la dépense sur le montant et la nature de la prestation ou du produit lui-même.

Suite à la réception de la facture de la FFBB des licences, la Ligue fera de même auprès des CD.

La caisse de péréquation arbitrage sera surveillée de près afin qu'aucun dépassement ne se produise cette saison.

M. MARGUERY indique que des problèmes de paramétrage ne sont pas encore résolus avec la société CEGID pour finaliser informatique la clôture comptable. Cette situation sera relayée à la FFBB pour une intervention de leur part auprès de CEGID.

M. BOSSARD, ajoute que lors de la réunion des trésoriers à la FFBB, ceux-ci ont fait remonter le fait que les clôtures comptables sont compliquées au regard des dates des AG.

La FFBB impose 3 dates pour les AG de Ligue, les 13-20-27 juin 2020

M. TAFFINEAU questionne sur la date de l'AG de la Ligue. Celle-ci aura lieu le 27 juin 2020.

3- Compte rendu du séminaire FFBB par M. CUENOT

Le samedi 21 septembre, les secrétaires généraux, les trésoriers et directeurs territoriaux étaient réunis à la FFBB pour une journée d'information et d'échange.

La journée a débuté avec un accueil effectué par le Président M. SIUTAT exposant la feuille de route de FFBB pour la saison. La seconde partie de matinée fut consacrée à des travaux par groupe (SG avec T. BALESTRIERE, Trésorier avec JP HUNCKLER, DTN/DGS avec A. CONTENSOUX).

SG : travail : - volonté de diffusion d'informations régionales via eFFBB

- travaux sur Teams
- sur les Automnales,

La FFBB souhaite que les clubs fassent la démarche de chercher l'information sur eFFBB, elle demande **aux Ligues** et CD de passer toutes leurs informations sur eFFBB pour inciter les clubs à s'y rendre. Cette mise en place doit avoir lieu dès janvier 2020.

La FFBB va mettre étudier une procédure de votes à distance pour les clubs départementaux qui n'ont pas l'obligation de présence aux AG et qui souhaite tout de même participer au vote.

Concernant l'AG électorale, la FFBB propose de reconduire pour le vote électronique, la société UBICUS qui a prouvé son efficacité. La prise en charge financière sera assurée par les Ligues (coût de 2 300 euros à 5 000 euros en fonction du nombre de votants).

Trésorier : Un logiciel a été présenté aux trésoriers pour le traitement automatique des feuilles de frais qui sont scannées/photographiées peuvent être directement enregistrées en comptabilité. M. BOSSARD indique que ce logiciel est très fonctionnel mais représente un gros coût financier.

Directeur Territorial : Plusieurs thèmes ont été abordés avec des échanges entre les DT.

Concernant la RGPD, la FFBB est en cours de finalisation pour la diffusion d'une note sur les directives de protection des données. Un poste va être créé pour la gestion et information dans le cadre de l'application de cette loi.

COMED : (dossiers médicaux) Au sein d'autres Ligues des problèmes existent sur la procédure de validation des surclassements avec des intermédiaires pour la transmission des dossiers.

Dans certaines Ligues, le médecin régional étant présent dans la ville dans laquelle se trouve le siège il effectue une permanence pour la signature des dossiers afin d'éviter deux envois supplémentaires.

Un point pour la prise en compte des dossiers de formation a également été réalisé sur la mise en place du nouvel OPCO l'AFDAS. Cet organisme a un fonctionnement de base, centralisé sur Paris et non plus national, si les clubs, CD souhaitent des informations, ils peuvent contacter le service formation de la FFBB.

4- Point salariés Ligue par M. Christian CUENOT

Les entretiens individuels des salariés sont en cours de réalisation, les salariés présents à Dijon ont été reçus, ceux de Besançon vont l'être dans les jours à venir.

La Ligue a accueilli M. Fabrice SCHUTZ, depuis 2 semaines, il se familiarise avec le fonctionnement de la Ligue et commence la gestion de suivi des dossiers.

Mlle Manon BALLON débute au sein de la Ligue à partir du 12 novembre. Elle sera en charge du suivi des dossiers juridiques. Une réunion sur le fonctionnement de la saison a eu lieu avec M. QUINCY, le DT et elle-même.

Notre CTO poursuit ses missions, notamment auprès des CD. A ce sujet M. CUENOT ajoute que seuls deux CD (25 et 89) ont procédé à des retours suite aux sollicitations de la CTO. Il invite les autres CD à répondre.

5- Mise en place évènements par M. Jacky VERNOUD

Mini-Basket

Mme JACOTOT, nouvelle présidente de la commission Mini-Basket élabore actuellement la composition

de sa commission.

M. BERTHEAU rappelle que la fête Mini Basket est une prérogative départementale et trouve dommageable d'avoir organisé les Fêtes du Mini-Basket régionale et départementale sur le même lieu à 10 jours d'intervalle. Ceci a engendré des préjudices sur la fête départementale car certains clubs ne se sont pas inscrits privilégiant la fête régionale soumise à une sanction financière.

Concernant la Fête régional Mini Basket, la Ligue souhaite des organisations sur différents lieux pour pouvoir accueillir le plus grand nombre de personnes et mettre une journée sur la catégorie U9 U11.

Questions diverses (annexe 5)

- M. QUINCY évoque qu'une bagarre a eu lieu lors d'un tournoi de fin de saison dont la commission est saisie.
Des incidents ont été transmis par les arbitres lors d'une rencontre en RM2 mais sans avoir annoté la feuille, ce dossier ne pourra être traité.
- M. PETITJEAN questionne, suite à des remontées de clubs, sur la suspension de joueurs lors de journées sans compétition et sur le fait que certains joueurs aient obtenu 6 FT au cours de la saison sans sanction.
M. DEPIERRE répond que les dossiers seront suivis quotidiennement par Mme BALLON en collaboration avec les élus de la commission.
- La FFBB a envoyé une enquête/ réflexion à réaliser dans le cadre d'assises sur la pratique du Basket au sein de la Région et des départements. Ce document doit être rendu pour le 31 octobre. Les départements doivent faire un retour sur la mise en place des différentes pratiques au sein de leur territoire.
M. BOSSARD, indique que les Automnales peuvent être un moment propice à cet échange.
- Suivi médical du Pôle : M. MARTIN propose l'envoi d'un protocole médical à destination des familles du Pôle de Besançon après concertation avec M. PEDRON et les CD du secteur FC.
- M. TAFFINEAU rappelle que la prochaine réunion de zone aura lieu le 22, 23 novembre prochains avec une organisation ARA, puis une seconde les 13,14 mars avec une organisation en BFC.
- Modification à apporter au PV Comité Directeur n°1 à Avallon.
CTC : Proposition d'autoriser que plusieurs équipes d'une même CTC puissent jouer dans une même division régionale (sauf pour les divisions qualitatives aux championnats de France seniors) avec personnalisation des équipes afin qu'un licencié puisse jouer dans une seule équipe.
Le Comité Directeur n'a pas validé cette proposition.

La prochaine réunion sera un Comité Directeur le octobre 2019 dans la Nièvre

31

Fin de séance 22h30



Le Président,
Bernard DEPIERRE.

Le Secrétaire Général,
Christian CUENOT

